

Matière : AUTRES  
DOMAINES DE  
COMPETENCES

Sous matière :

AUTRES  
DOMAINES DE  
COMPETENCES  
DES COMMUNES

**OBJET : AIDE A  
L'INSTALLATION  
DESTINEE AUX  
MEDECINS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 08 DECEMBRE  
2025

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 08 DECEMBRE  
2025

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnau-dary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,  
Jean-François VERONIN-MASSET, Priscillia GRANIER, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis  
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel  
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno  
PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia  
IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jean-François VERONIN-  
MASSET,

Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Priscillia  
GRANIER,

Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,  
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

**Excusé** : Thierry ROSSICH.

**Absents** : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

**Secrétaire** : Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville mène depuis plusieurs années une politique volontariste non seulement en matière de santé publique (CLS, Forum santé...) mais également en matière d'attractivité du territoire en direction des médecins : création de la Maison Pluridisciplinaire de Santé Andréossy, location de studios des internes en médecine avec des tarifs attractifs).

Ce panel déjà existant a été élargi par la création d'une aide communale aux loyers pour les nouveaux médecins s'installant à Castelnau-dary.

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies sur la base de critères établis dans le règlement d'attribution de l'aide à l'installation destinée aux médecins (aide aux loyers) approuvé par délibération du Conseil Municipal n°2025-49 du 13 février 2025.

Le règlement prévoit notamment pour les praticiens concernés et en contrepartie de l'aide une obligation minimale d'exercice sur le territoire communal d'une durée de 5 ans.

Deux médecins généralistes et un médecin spécialiste en dermatologie et vénérérologie installés à la MSP Andréossy, bénéficient déjà cette aide.

Monsieur le Maire indique qu'un nouveau dossier de demande a été déposé par Monsieur Quentin ESTRADE, cardiologue, pour une installation dans les locaux situés à la MSP Andréossy, dont le bail a pris effet le 27 octobre 2025.

Le montant de l'aide du loyer hors charge est fixé à 9 € / m<sup>2</sup> pendant les 6 premiers mois, plafonné à 360 euros, 4 € / m<sup>2</sup> les 2 années suivantes, plafonné à 160 euros et à 2 € / m<sup>2</sup> les 6 derniers mois, plafonné à 80 euros.

Le dossier de demande d'aide examiné répondant aux critères d'attribution définis et ayant été validé par la commission municipale « Action Sociale Santé Personnes âgées Handicap » en date du 12 décembre 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** l'attribution de l'aide au docteur Quentin ESTRADE, selon les modalités fixées dans le règlement d'attribution de l'aide à l'installation destinée aux médecins, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

**INDIQUE** que cette dépense sera inscrite au budget de la Commune, article 65742.

**PRECISE** que cette aide sera maintenue en cas de déplacement de l'activité dans la Commune, en fonction de la surface occupée.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le : <b>18 DEC. 2025</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>18 DEC. 2025</b>
Par publication le : <b>18 DEC. 2025</b>
Par délégation, Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 15 décembre 2025

Le Maire,  
Patrick MAUGARD

